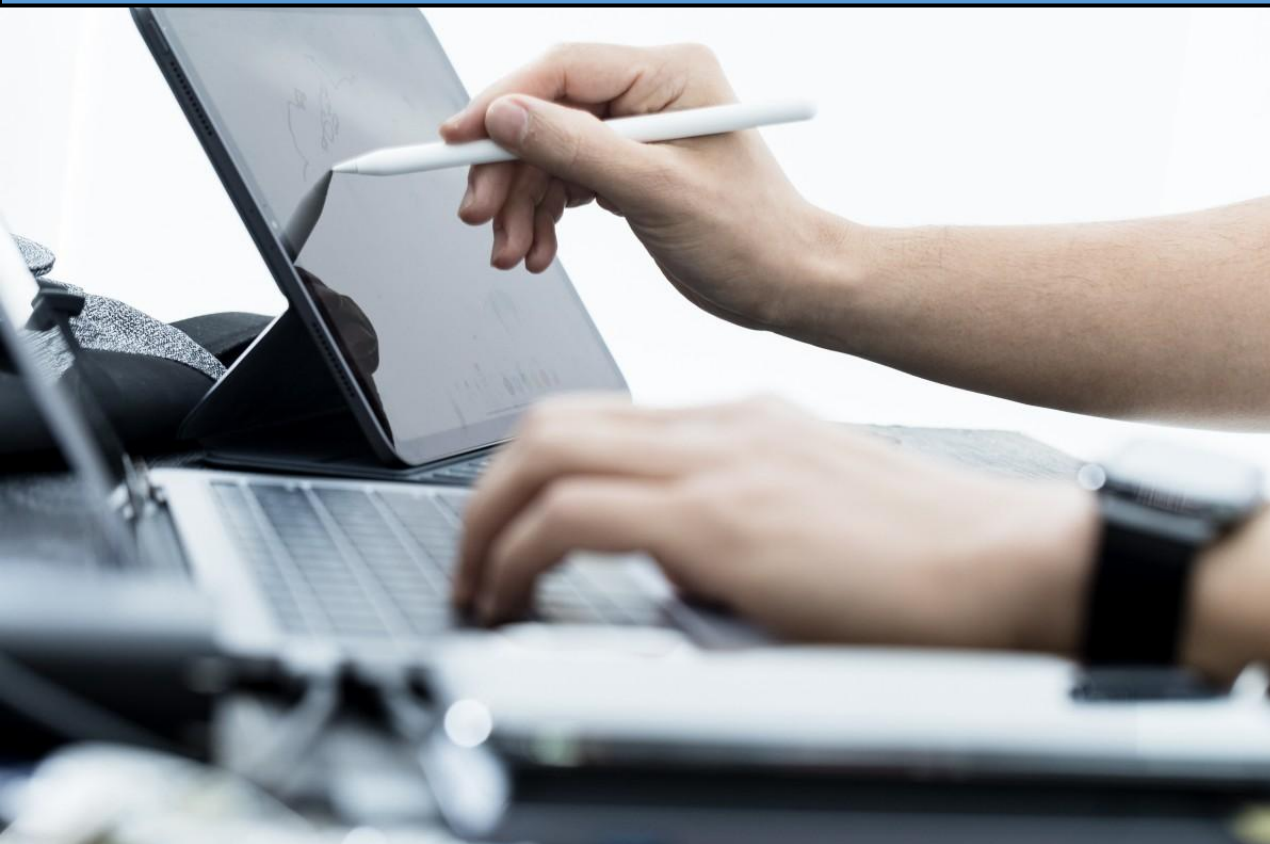




## PAINT THE BIT

Rethinking artistic  
and creative  
competences and  
job  
profiles

# R2.3 Validation et standardisation



**Cofinancé par  
l'Union européenne**

Financé par l'Union européenne. Les vues et opinions exprimées n'engagent que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Union européenne ou de l'Agence Erasmus+ France / Education Formation. Ni l'Union européenne ni l'autorité chargée de l'octroi ne peuvent en être tenues pour responsables.

## Table des matières

2) Introduction.....	3
3) La spécification des procédures de validation des acquis informels et non formels des professionnels du secteur de l'art, des médias et de la création .....	3
4) L'attribution d'ECVET .....	10
5) Résumé de la contribution de Paint the Bit à une norme européenne pour la spécification des acquis de l'apprentissage .....	17



## 1) Introduction

Ce document a été développé dans le cadre du projet Paint the Bit - Rethinking artistic and creative competences and job profiles in a renewed labour market and social trends par les partenaires du projet E-Juniors (coordinateur du projet), CENTRO STUDI CITTA DI FOLIGNO ASSOCIAZIONE, In Progress, CSI CENTER FOR SOCIAL INNOVATION LTD et BEST Institut für berufsbezogene Weiterbildung und Personaltraining GmbH (chef de projet). Il fait partie du développement du programme d'enseignement professionnel, et sert de soutien à ce programme.

Dans le cadre du projet, la validation et la normalisation génèrent des ECVET (European Credit for Vocational Education and Training) ce qui fournit une validation appropriée des apprentissages antérieurs, mais aussi une évaluation pendant et après la formation/apprentissage Paint the Bit. Les normes ECVET ont été choisies comme modèle européen pour faciliter la conformité des parcours et accroître les compétences de haut niveau à travers les systèmes éducatifs et au-delà des frontières nationales.

Le document s'appuie sur les résultats précédents développés dans le cadre de ce projet, en particulier l'identification des rôles professionnels émergents dans l'analyse du secteur culturel et créatif et les réalisations individuelles obtenues dans le cadre du développement du programme d'enseignement et de formation professionnels.

Nous suggérons ci-dessous des procédures pour valider l'apprentissage informel et non formel préalable de notre groupe d'apprenants (professionnels des secteurs de l'art, des médias et de la création), organisant les résultats d'apprentissage des modules en crédits ECVET et contribuant ainsi à une norme européenne pour la spécification des résultats d'apprentissage.

## 2) La spécification de procédures pour valider l'apprentissage antérieur, informel et non formel des professionnels du secteur de l'art, des médias et de la création.

La validation des résultats d'apprentissage est basée sur les connaissances, les aptitudes et les compétences concernées, ainsi que sur les méthodologies de formation et d'apprentissage proposées à nos apprenants, à savoir les professionnels du secteur de l'art, des médias et de la création.

Il convient de souligner que le partenariat Paint the Bit vise à mettre l'accent sur une approche pratique plutôt que sur l'obtention de qualifications formelles et de tests de connaissances correspondants.

En ce qui concerne la validation de l'apprentissage formel, non formel ou informel, c'est l'institution compétente de chaque pays qui est habilitée à délivrer des certifications ou à accorder des crédits qui valident (éventuellement après avoir organisé une évaluation) les acquis de l'apprentissage d'un apprenant. Les conventions existantes devraient être prises en compte. Les apprenants ne devraient toutefois pas être désavantagés, qu'ils soient évalués dans leur contexte national ou dans un autre.

Dans les pages suivantes, les partenaires du projet font état des besoins, de la manière dont la validation des acquis est gérée et renvoient à l'autorité chargée de l'accréditation des points de crédit.

## Procédures de validation de l'apprentissage antérieur, informel et non formel des professionnels des secteurs de l'art, des médias et de la création en Autriche

En Autriche, les qualifications formelles issues de l'école, de la formation professionnelle ou de l'enseignement supérieur, ainsi que celles issues de l'éducation non formelle dans le domaine de l'éducation des adultes, revêtent une grande importance. Il existe à cet effet une stratégie nationale pour la validation de l'apprentissage non formel et informel (NFIL), mise en place en 2017. La validation est mise en œuvre ici comme un processus global qui distingue les phases d'identification, de documentation, d'évaluation et de certification.

Diverses méthodes sont utilisées pour la validation formative et sommative, qui vont de l'autoréflexion accompagnée à l'acquisition de qualifications (avec ou sans) équivalence dans le système éducatif formel à l'obtention de licences professionnelles, en passant par la préparation d'évaluations de compétences, d'examens finaux ou de diplômes d'entrée à l'université. L'objectif global est de faciliter la planification de l'éducation et de la carrière.

Les exemples typiques de validation formelle sont les programmes d'éducation de la deuxième chance, tels que les examens externes de maturité, qui, comme la maturité normale obtenue de manière conventionnelle, certifient la qualification générale d'entrée dans l'enseignement supérieur, ou le rattrapage du certificat de fin d'études secondaires inférieures.

Les certificats de langue, le permis de conduire numérique européen ou la certification des individus selon l'EcoC, par exemple, sont des validations sommatives qui n'ouvrent pas d'accès direct au système d'éducation formel.

Les validations formatives concernent principalement l'identification, la documentation et non la certification des compétences.

En Autriche, les reconnaissances prennent la forme de certificats de compétence, de diplômes, de certificats et d'attestations de réussite d'un programme d'éducation ou de formation ; ECVET n'a été mis en œuvre qu'en tant que recommandation de base, c'est-à-dire que le système de points correspondant n'a pas été utilisé.

La reconnaissance formelle implique qu'en Autriche, les personnes ayant acquis leurs connaissances dans d'autres pays doivent pouvoir bénéficier du même droit d'accès à la formation continue dans le système éducatif formel ou du même droit d'exercer une profession réglementée que celui conféré par la qualification autrichienne équivalente. Des informations - par exemple dans le cas de qualifications acquises à l'étranger - doivent être fournies pour savoir si la qualification a été délivrée par une institution reconnue par l'État dans le pays d'origine, à quelles qualifications elle équivaut dans ce pays, et éventuellement à quel niveau d'un cadre de qualification elle pourrait être classée approximativement. Ces éléments doivent être évalués par un établissement autrichien reconnu. Les qualifications professionnelles au sens de la loi sur la formation professionnelle (Berufsausbildungsgesetz, BAG) qui ont été obtenues à l'étranger (que la formation ait été obtenue dans un État de l'EEE ou non) en sont un exemple. Sur demande, le ministère fédéral de l'économie, de la famille et de la jeunesse peut les considérer comme équivalant à un examen autrichien de congé d'apprentissage (LAP).

La « nostrification » des certificats étrangers est réglementée dans l'enseignement scolaire formel, par exemple par le § 75 SchUG. L'objet d'une procédure de « nostrification » est de vérifier si les certificats de scolarité obtenus à l'étranger ou les examens passés peuvent être assimilés à des certificats d'écoles et d'examens autrichiens. En Autriche, l'autorité

compétente en la matière est le ministère : Bundesministerium für Bildung, Wissenschaft und Forschung (BMWFJ).

La « nostrification » n'est pas nécessaire si elle est remplacée par d'autres procédures. L'Autriche a par exemple conclu des accords bilatéraux/multilatéraux avec d'autres pays sur l'équivalence des qualifications, pour lesquels il n'est plus nécessaire de procéder à une vérification du contenu, mais à un acte administratif formel de confirmation, qui est effectué par l'ENIC NARIC Austria en tant qu'autorité responsable en Autriche. Dans d'autres cas, la « nostrification » peut être obligatoire pour l'exercice de la profession ou la poursuite de la formation.

Pour les citoyens de l'UE, de l'EEE et de la Suisse, la directive 2005/36/CE sur la reconnaissance des qualifications professionnelles est en vigueur depuis 2005 et constitue la condition préalable à l'accès aux professions réglementées. Le BMWFJ est l'autorité responsable, tandis que les autorités commerciales régionales (Bezirkshauptmannschaften ou Magistrat ou Conseil municipal de Vienne) décident des qualifications acquises dans des pays tiers. L'accès à une profession réglementée et le droit de l'exercer sont subordonnés à certaines dispositions légales et administratives relatives à la preuve de certaines qualifications, tandis que les professions non réglementées ne sont pas soumises à de telles exigences légales. Les citoyens de l'UE, de l'EEE et de la Suisse reçoivent une confirmation des autorités professionnelles respectives (respectivement des associations ou chambres professionnelles) pour ces qualifications ; mais si elles ont été acquises dans des pays tiers, une nostrification dans une université autrichienne ou une université de sciences appliquées est une condition préalable avant que l'autorité professionnelle ne prenne une décision.

### **Procédures de validation de l'apprentissage antérieur, informel et non formel des professionnels du secteur des arts, des médias et de la création à Chypre**

À Chypre, l'autorité publique responsable de l'accréditation de tous les programmes d'éducation formelle (y compris l'enseignement primaire, secondaire et supérieur) est le *ministère de l'éducation, de la culture, des sports et de la jeunesse*. Il définit des normes et des lignes directrices pour les établissements d'enseignement, procède à des évaluations et accorde l'accréditation aux établissements qui satisfont aux normes requises.

Les procédures de validation de l'apprentissage antérieur, informel et non formel des professionnels des secteurs de l'art, des médias et de la création à Chypre peuvent varier en fonction du domaine ou de la discipline.

L'*Agence chypriote d'assurance qualité (CYQAA)* et le *KYSATS (Conseil chypriote pour la reconnaissance des qualifications de l'enseignement supérieur)* sont deux organisations impliquées dans l'assurance qualité de l'enseignement supérieur à Chypre : Le CYQAA est l'agence nationale d'assurance qualité pour l'enseignement supérieur, créée en 2015 et chargée d'évaluer et d'accréditer les établissements d'enseignement supérieur et leurs programmes conformément aux normes internationales et aux bonnes pratiques. Le KYSATS est responsable de la reconnaissance des qualifications étrangères à Chypre et des qualifications chypriotes à l'étranger.

La *Human Resource Development Authority (HRDA)* est l'autorité publique responsable de la validation des acquis et de l'expérience professionnelle dans tous les secteurs, y compris celui de l'art, des médias et de la création. Elle est responsable de l'accréditation et de la certification des programmes de formation non formelle et informelle. L'agence travaille en étroite collaboration avec les prestataires d'éducation et de formation, les employeurs et d'autres parties prenantes afin de garantir que l'apprentissage est reconnu et valorisé et que les

individus ont accès à des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie et de développement professionnel.

Le **processus de validation** comprend une série d'étapes, notamment

**Demande** (fournir des informations sur l'éducation, la formation et l'expérience professionnelle antérieures), **Évaluation** (si l'apprentissage antérieur de la personne répond aux normes requises pour la validation), **Preuve** (peut inclure des certificats, des relevés de notes, des échantillons de travail et d'autres documents), **Évaluation** (si la preuve répond aux normes requises pour la validation), **Certification** (un certificat qui reconnaît leur apprentissage et fournit la preuve de leurs compétences et de leurs connaissances).

Outre la *HRDA*, il existe à Chypre plusieurs autres organisations et institutions qui proposent la validation des acquis aux professionnels des secteurs de l'art, des médias et de la création. Il s'agit notamment de la *Chambre des beaux-arts de Chypre (E.KA.TE.)*, de l'*Association cinématographique de Chypre (C.F.A.)*, du *Centre d'information musicale de Chypre (CyMIC)* : *CyMIC*, l'*Académie des arts de Chypre (CAA)* et l'*Université de Frederick*.

### **Procédures de validation des acquis, informels et non formels, des professionnels du secteur des arts, des médias et de la création en France**

L'autorité publique responsable en France de l'homologation de l'enseignement formel est le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Il s'agit d'une administration française chargée depuis 1828 de mettre en œuvre la politique du gouvernement dans les domaines de l'instruction publique et de l'éducation nationale. Il est dirigé par son ministre, membre du gouvernement français.

Le Cadre national des certifications professionnelles "définit le niveau de qualification associé à chaque certification professionnelle selon les critères de gradation des compétences nécessaires à l'exercice des activités professionnelles" (D. 6113-18 Code du travail français).

Le cadre comporte 8 niveaux

- **Le niveau 1** du cadre national des certifications professionnelles correspond à la maîtrise des connaissances de base ;
- **Le niveau 2** certifie la capacité à réaliser des activités simples et à résoudre des problèmes courants en utilisant des règles et des outils simples et en mettant en œuvre un savoir-faire professionnel dans un contexte structuré. L'activité professionnelle associée est exercée avec un niveau d'autonomie limité ;
- **Le niveau 3** atteste de la capacité à réaliser des activités et à résoudre des problèmes en sélectionnant et en appliquant des méthodes, des outils, des matériaux et des informations de base, dans un contexte connu, et de la capacité à adapter les moyens de mise en œuvre et son comportement aux circonstances ;
- **Le niveau 4** atteste de la capacité à réaliser des activités nécessitant la mobilisation d'un large éventail de compétences, à adapter des solutions existantes pour résoudre des problèmes spécifiques, à organiser son travail de manière autonome dans des contextes généralement prévisibles mais susceptibles d'évoluer, et à participer à des activités d'évaluation. Le diplôme national du baccalauréat est classé à ce niveau du cadre national ;
- **Le niveau 5** certifie la capacité à maîtriser des savoir-faire dans un domaine d'activité, à élaborer des solutions à des problèmes nouveaux, à analyser et interpréter des informations en appliquant des concepts, à communiquer des savoir-faire et des méthodes ;



- **Le niveau 6** certifie la capacité à analyser et à résoudre des problèmes complexes et imprévus dans un domaine spécifique, à formaliser des compétences et des méthodes et à les exploiter. Les diplômes conférant le grade de licence sont classés à ce niveau du cadre national
- **Le niveau 7** certifie la capacité à concevoir et à mettre en œuvre des stratégies alternatives pour le développement de l'activité professionnelle dans des contextes professionnels complexes, et à évaluer les risques et les conséquences de son activité. Les diplômes conférant le grade de master sont classés à ce niveau du cadre national
- **Le niveau 8** atteste de la capacité à identifier et à résoudre des problèmes complexes et nouveaux impliquant de nombreux domaines, en utilisant la forme la plus avancée de connaissance et d'expertise, et à concevoir et diriger des projets et des processus de recherche et d'innovation. Le diplôme national de doctorat est classé à ce niveau du cadre national.

Les critères relatifs aux connaissances, à l'expertise et aux niveaux de responsabilité et d'autonomie, définis à l'article D. 6113-18, sont fixés pour les niveaux de qualification mentionnés par arrêté conjoint des ministres chargés de la santé, des affaires sociales, de la formation professionnelle, de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la culture, de l'enseignement agricole, des sports et de la mer. Les niveaux 5, 6, 7 et 8 sont accessibles aux filières professionnelles et universitaires.

### **Procédures de validation de l'apprentissage antérieur, informel et non formel des professionnels du secteur de l'art, des médias et de la création en Espagne**

En Espagne, l'autorité publique responsable de l'accréditation de l'éducation formelle est régie par chaque région autonome conformément à la Ley Orgánica 1/1990, de 3 de octubre (LOGSE) et à la Ley Orgánica 2/2006, de 3 de mayo (LOE).

La validation est la procédure par laquelle il est reconnu que les études officielles réglementées du système éducatif contiennent les acquis de l'apprentissage, le contenu et la charge horaire du ou des modules professionnels à valider, ce qui constitue une condition essentielle pour être inscrit dans un centre d'enseignement afin de pouvoir en faire la demande.

<https://www.todofp.es/convalidaciones-equivalencias-homologaciones/convalidaciones.html#cla-01-07>

En général, les prestataires de formation peuvent se mettre d'accord sur les procédures, l'évaluation et les étapes de validation. Dans le cadre du projet Paint the Bit, la plateforme utilisée pour la formation en ligne proposera une validation des acquis et une évaluation des connaissances acquises.

### **Procédures de validation de l'apprentissage antérieur, informel et non formel des professionnels du secteur de l'art, des médias et de la création en Italie**

Conformément au décret législatif n° 13/2013 sur la "certification des compétences nationales et la validation de l'apprentissage non formel et informel", il existe un système national de validation en Italie. Le système conçu par le décret 13/2013 est national et complet car il couvre toute la gamme des qualifications des secteurs de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle, qu'elles aient ou non une valeur juridique. Le système permet de délivrer jusqu'à une qualification complète par le biais de la validation, qui sont les mêmes qualifications que celles accessibles par le biais de l'éducation et de la formation formelles. Le

chapitre III du décret 13/2013 établit également le "Répertoire national de l'éducation, de la formation et des qualifications professionnelles", qui constitue le cadre unique pour la certification des compétences. Le Répertoire est une collection complète de répertoires nationaux, régionaux et sectoriels qui existent déjà, sous la responsabilité des autorités compétentes ou "entitling bodies". Pour être incluse dans le Répertoire national, la certification doit être référencée au CEC et, au fil du temps, il y aura un travail progressif de normalisation descriptive pour permettre une plus grande perméabilité entre les sous-systèmes et la reconnaissance des crédits. Les points clés du décret 13/2013 concernent la définition de trois types de normes pour les services de validation et de certification :

- les normes de processus qui décrivent trois étapes principales : l'identification, l'évaluation et l'attestation
- des normes d'attestation qui précisent le type d'informations à enregistrer ;
- des normes de système qui définissent les rôles et les responsabilités et garantissent l'adéquation, la qualité et la protection des bénéficiaires.

Les normes de processus définissent un cadre méthodologique cohérent avec les quatre étapes de validation mentionnées dans la recommandation de la Commission européenne de 2012 : "En ce qui concerne le processus d'identification, de validation et de certification, l'organisme public habilité doit garantir les normes minimales suivantes : a) l'articulation entre les phases suivantes ; b) le processus d'identification, de validation et de certification

- Identification : phase visant à identifier et à rendre transparentes les compétences de l'individu en les mettant en relation avec une ou plusieurs certifications. Dans le cas de l'apprentissage non formel et informel, cette étape implique un soutien spécifique dans l'analyse et la documentation de l'expérience d'apprentissage et dans la mise en corrélation des résultats avec une ou plusieurs certifications.
- Évaluation : phase visant à vérifier la maîtrise des compétences liées à une ou plusieurs certifications. Dans le cas de l'apprentissage non formel et informel, cette étape implique l'adoption de méthodes d'évaluation et d'éléments de preuve spécifiques pour attester des compétences possédées.
- Attestation : démarche visant à délivrer des documents de validation ou des certificats, normalisés conformément au présent décret, documentant les compétences identifiées et validées ou certifiées relatives à une ou plusieurs qualifications. Adoption de mesures personnalisées d'information et d'orientation adressées aux bénéficiaires des services d'identification, de validation et de certification des compétences."

Les "organismes d'habilitation" ou autorités de qualification dans le domaine de l'éducation et de la formation sont les suivants : 1. Le ministère de l'éducation, de l'université et de la recherche, pour les qualifications liées aux systèmes scolaires et universitaires ; 2. les régions et les provinces autonomes de Trente et de Bolzano pour les qualifications régionales (formation professionnelle) ; En résumé, les tâches et les engagements des organismes habilités (autorités de qualification) sont les suivants :

- Poursuivre l'adoption formelle d'un répertoire codé de qualifications et de compétences précédemment référencées dans le CEC ;
- Assurer un cadre réglementaire unique et clair pour les conditions d'utilisation et la garantie des services ;



- Mettre en œuvre des mesures d'orientation et d'information sur les nouvelles possibilités de validation pour les individus et les organisations ;
- Garantir des caractéristiques et des exigences professionnelles appropriées pour les praticiens de la validation ;
- Mettre en place un système d'information interconnecté (ou une base de données) où toutes les données concernant la validation et la certification des résultats peuvent être trouvées ; la base de données de chaque autorité de qualification devrait être interopérable avec les autres ;
- Établir les conditions permettant de garantir des normes de qualité pour les procédures de validation (c'est-à-dire la collégialité, l'objectivité, l'impartialité et l'indépendance de l'évaluation).



### 3) L'attribution de l'ECVET

ECVET - Système européen de crédits d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels - a mis en place des recommandations sur la manière de procéder à l'attribution des points ECVET et explorer les crédits ECVET et leur accumulation. Voici un résumé qui sera également valable pour Paint the Bit.

Des points ECVET peuvent être attribués à une certification. Il s'agit d'une représentation numérique du poids global des acquis de l'apprentissage (définis comme les connaissances, les aptitudes et les compétences/le couple autonomie-responsabilité qu'un apprenant doit avoir atteint après l'évaluation des acquis de l'apprentissage) dans une certification et du poids relatif des unités par rapport à la certification. Au sein d'une certification, la convention veut que 60 points soient attribués aux acquis de l'apprentissage qui sont censés être atteints au cours d'une année d'EFP formelle à temps plein.

Cela signifie qu'ECVET attribue des crédits et des points à des certifications, et non à des programmes d'éducation et de formation ou à des modules de formation individuels. Toutefois, un programme d'apprentissage formel peut être choisi comme point de référence. La durée de ce programme de référence choisi ainsi que la convention ECVET relative aux nombres de points ECVET permettent d'obtenir le nombre de points ECVET attribués à la certification en question. À partir de ce nombre total, chaque unité - qu'il s'agisse d'une unité obligatoire, facultative ou de libre choix alimentant la certification - se voit ensuite attribuer un nombre spécifique de points ECVET en fonction de son poids relatif au sein de la certification, ce qui montre la complexité, la portée et le volume des acquis d'apprentissage de chaque unité par rapport à la certification et l'effort nécessaire pour qu'un apprenant acquière les connaissances, les aptitudes et les compétences/attitudes que les acquis d'apprentissage préconisent.

La réussite d'une unité ou d'une certification déclenche automatiquement l'attribution des points ECVET associés, indépendamment du temps réel nécessaire pour atteindre les acquis d'apprentissage, évaluer et valider les résultats. Il convient de noter que les réglementations nationales en matière de certification peuvent limiter l'association de points ECVET à l'obtention d'une certification complète.

Les crédits pour les acquis d'apprentissage désignent les acquis d'apprentissage de l'individu qui ont été évalués positivement et qui peuvent être accumulés en vue d'une certification ou transférés vers d'autres programmes d'apprentissage ou certifications. Ce sont les institutions compétentes respectives d'un système de certification qui peuvent reconnaître les crédits de l'apprenant (sur la base de la documentation fournie par l'évaluation et des réglementations de ce système). En ce sens, les apprenants peuvent acquérir des certifications progressivement par le biais d'évaluations successives et de la validation des acquis de l'apprentissage, puis de l'accumulation de crédits.

Des réflexions spécifiques devraient être menées sur le transfert des acquis d'apprentissage qui ne correspondent pas à une unité complète ou des acquis obtenus dans un contexte d'apprentissage non formel et informel. Leur identification, leur validation et leur reconnaissance pour l'obtention des unités correspondantes et des points ECVET associés doivent être clarifiées. Les systèmes nationaux de certification doivent être consultés. Les institutions compétentes pourraient demander aux apprenants concernés de se soumettre à une procédure de validation et de reconnaissance de l'apprentissage formel, non formel et informel dans le cas où il n'y a pas encore eu d'approbation au sein du système.



En ce sens, le tableau ci-dessous met en évidence les détails des compétences PtB, il ne conduit pas à une qualification complète mais examine les compétences et les aptitudes, l'autonomie - la responsabilité que les professionnels du secteur de l'art, des médias et de la création devraient avoir aujourd'hui sur la base des résultats d'une analyse des besoins que le partenariat PtB a organisé au début de la mise en œuvre du projet.

Le partenariat PtB s'est mis d'accord sur des modules regroupés autour d'acquis d'apprentissage, avec un point ECVET qui leur est attribué. Chaque système de certification a des règles et des exigences en matière d'accumulation qui indiquent quels acquis d'apprentissage sont accumulés pour obtenir quelle certification et comment ils sont évalués et validés. Il incombera aux parties intéressées d'organiser le transfert des crédits ECVET et les possibilités de transfert vers des certifications appropriées avec leurs institutions compétentes. La base de cette démarche est la description fournie dans le tableau ci-dessous :

Titre du module	Connaissances	Compétences	Autonomie/ responsabilité	Durée suggérée	Points ECVET
<b>Compétences spécifiques en matière de communication - Ce qu'il faut retenir dans la communication orale avec des clients potentiels</b>	la structure et les éléments clés de situations typiques de communication orale avec un public artistique (potentiel)	s'exprimer dans des situations professionnelles lorsqu'il s'agit de s'adresser à des clients (potentiels) de l'art afin de les informer sur l'art en question	la préparation d'un discours (par exemple pour une exposition/un événement artistique) individuellement et pour parler à des clients potentiels lors d'événements artistiques	1 heure	
<b>Les bases du marketing pour les artistes</b>	les bases du marketing dans le domaine de l'art et les tendances du marketing aujourd'hui dans le secteur de l'art	planifier en fonction des éléments clés une stratégie de marketing personnel	les outils de marketing en fonction de la stratégie de marketing individuelle et les réadapter sur la base de sa propre expérience	1 heure	
<b>Gestion d'entreprise pour les artistes</b>	les étapes à suivre pour appliquer au travail de l'artiste les idées de gestion d'entreprise dans un "monde intelligent".	Vendre ses propres œuvres d'art, s'entourer de talents, être orienté vers la croissance et développer un modèle d'entreprise intelligent (c'est-à-dire une entreprise qui utilise les données et la technologie).	son propre travail en tant qu'artiste dans le cadre d'un modèle d'entreprise intelligent	1 heure	
<b>Compétences en matière de gestion</b>	principales compétences techniques,	mieux comprendre les consommateurs	la planification et la délégation des tâches dans le	1 heure	



	conceptuelles et interpersonnelles pour organiser la continuité des activités ; un système de gestion pour optimiser les processus	et les comportements organisationnels dans lesquels ils évoluent ; planifier et gérer des projets	cadre de constellations collaboratives afin d'assurer la continuité de l'activité	
<b>Compétences organisationnelles</b>	des mesures et des outils concrets de planification et de structuration pour organiser son travail	planifier les tâches et structurer le travail de manière efficace	être capable de maintenir un espace de travail ordonné, de contribuer au respect des délais et d'organiser le travail de manière efficace	1 heure
<b>Techniques de collaboration</b>	la différence entre la collaboration et le travail d'équipe ; différentes techniques de collaboration (en ligne et hors ligne)	être multitâches, travailler de manière autonome et s'adapter aux méthodes de travail d'autrui	faire preuve de flexibilité et compenser lorsqu'un collaborateur contribue moins au travail collectif, faire preuve de respect à l'égard des collaborateurs et de leur travail	1 heure
<b>Le travail d'équipe pour les artistes</b>	la théorie de l'importance des collectifs d'artistes et du travail en équipe, la dynamique d'équipe utile à la réussite de projets artistiques communs	travailler en appliquant les règles du fair-play, faire preuve d'empathie ; comprendre la valeur ajoutée de la coopération et de la coordination ; appliquer une gestion d'équipe dynamique	une équipe de manière proactive et de fixer des objectifs communs avec d'autres en travaillant de manière coopérative (par exemple, expositions collectives).	1 heure
<b>Compétences en matière de résolution de problèmes</b>	l'évaluation de la situation pour identifier les paramètres d'un problème, les alternatives qui existent pour atténuer un problème	reconnaître les situations problématiques, choisir l'option la plus efficace pour résoudre le problème, définir le processus de résolution du problème, exécuter le processus choisi	la gestion des risques ; l'établissement de priorités ; prendre les mesures nécessaires à la prise de décision	1 heure
<b>Compétences en matière de résolution des conflits</b>	ce qu'il faut prendre en compte et faire pour éviter et gérer les situations de conflit.	appliquer des mesures (comportementales, communicatives) permettant d'éviter et de	des mesures pour résoudre les situations de conflit avec les autres	1 heure



	Il saura faire la différence entre désaccord et conflit.	résoudre les conflits		
<b>Compétences en matière d'autonomisation</b>	comment se fixer des objectifs raisonnables et vivre une vie d'artiste autonome	adopter une attitude positive, prendre soin de soi, se fixer des objectifs raisonnables, s'affirmer, parler de soi de manière positive, pour renforcer la résilience et faire face à l'adversité.	l'auto-efficacité, l'attitude positive, la résilience, l'action, la communication dans un langage positif, l'évitement de la critique et de la négativité	1 heure
<b>Apprendre à apprendre des compétences (apprentissage autonome)</b>	les techniques d'évaluation des besoins, les méthodes d'identification des objectifs, les styles d'apprentissage et l'évaluation des situations d'apprentissage	développer la capacité d'autogérer son propre apprentissage acquérir, traiter et assimiler de nouvelles connaissances et compétences	gérer leur propre apprentissage en appliquant le style d'apprentissage qui leur convient le mieux transformer sa propre expérience en nouvelles connaissances	1 heure
<b>Compétences en matière de créativité</b>	comment aborder un défi sous un angle nouveau ; comment adopter un angle différent ou un état d'esprit atypique lors de la production d'une œuvre d'art.	appliquer la pensée collaborative, la pensée abstraite, la pensée interdisciplinaire, la pensée visuelle	reconnaissance des formes, planification radicale, expérimentation et simplification	2 heures
<b>Création électronique d'œuvres d'art et de création (art virtuel)</b>	comment créer des œuvres d'art à l'aide d'outils numériques	utiliser des outils de création numérique de base	l'art numérique à l'aide d'une variété d'outils	1 heure 30
<b>Protection de l'art par la propriété intellectuelle</b>	les différents outils de protection de la propriété intellectuelle (droits d'auteur, marques, brevets d'utilité, secrets commerciaux), les actions primordiales pour protéger sa propre propriété intellectuelle (documenter les découvertes, utiliser des systèmes de gestion des droits	d'utiliser ces outils, d'entreprendre des actions et de lutter pour ses droits	la responsabilité de sa propre propriété intellectuelle, de sa protection et de la lutte contre le vol	1 heure 30



	numériques, opter pour des accords de confidentialité, créer des identifiants d'accès solides) et la manière de lutter contre le vol			
<b>NFT</b>	du point de vue de l'utilisateur, ce qu'est cette technologie et ce qu'un artiste pourrait avoir à prendre en considération avant de choisir un fournisseur.	de réfléchir aux avantages individuels et de choisir parmi les fournisseurs existants en fonction de considérations individuelles prises en compte	ouvrir un portefeuille et utiliser le NFT individuellement pour la vente d'œuvres d'art, le suivi des œuvres d'art après la vente, le soutien aux accords sur les droits d'auteur	1 heure
<b>Conception et développement d'applications</b>	comment développer une application (numérique) innovante dotée de fonctionnalités avancées permettant aux utilisateurs de vendre ou d'acheter des objets d'art en ligne	créer et développer une application (en ligne) et son contenu	une application d'art numérique utilisant des outils et des langages de programmation ad hoc	1 heure
<b>Distribution électronique des œuvres d'art</b>	comment développer une plateforme virtuelle pour distribuer ses propres œuvres d'art	utiliser une plateforme en ligne pour partager des œuvres d'art et des travaux créatifs en ligne	la plateforme virtuelle individuelle et l'exposition et la présentation de ses propres œuvres d'art en ligne	1 heure
<b>Création d'un site web (et d'autres outils numériques pour son propre travail artistique)</b>	les outils numériques, comprendre leur utilité et leur importance pour la création d'un site web sur internet	créer et utiliser un site web et d'autres outils numériques pour la promotion de son propre travail artistique et d'un portfolio professionnel	Utiliser son propre site web pour promouvoir son travail artistique et présenter son portfolio professionnel	1 heure
<b>Utilisation des réseaux sociaux et des plateformes pour promouvoir/ vendre ses propres œuvres d'art</b>	les plateformes de réseaux sociaux les plus populaires (comme Facebook, Instagram, LinkedIn, Pinterest), les hashtags et autres outils d'autopromotion ;	créer du contenu pour engager le public en ligne sur les réseaux sociaux ; planifier et programmer des publications, utiliser des outils d'analyse pour évaluer l'impact	un plan éditorial et un suivi des métriques pour vérifier les progrès (via Google Analytics en particulier)	1h30



	et comment appliquer la technique du "story telling".			
<b>Suivi des processus créatifs sous forme de travail collaboratif en ligne</b>	techniques de suivi en ligne vis-à-vis des clients et avec d'autres artistes dans le cadre d'une collaboration en ligne ; il/elle connaît les plates-formes utilisées par les artistes à cet effet	assurer le suivi des clients et des artistes en utilisant les principales techniques numériques de base	suivi des clients, échange et collaboration avec d'autres artistes en ligne	1 heure
<b>La cybersécurité</b>	les critères minimaux à appliquer aujourd'hui dans les mentions légales des sites web, les réglementations en matière de protection des données (en particulier le GDPR (General Data Protection Regulation) de l'UE), les concepts juridiques de base en matière de protection de la vie privée	gérer et sécuriser les empreintes numériques personnelles et effectuer une évaluation de la vulnérabilité de la page d'accueil individuelle	veiller à ce que l'intégrité de toutes les données à caractère personnel collectées, gérées, stockées ou traitées soit pleinement protégée sur le propre canal internet, et organiser des mesures en cas d'attaques ou de pertes de données dues à une cyberattaque	1 heure
<b>Blockchain</b>	ce qu'est la blockchain, ce qu'elle permet et comment l'utiliser	reconnaître la blockchain, valider son utilité pour ses propres services et pouvoir y accéder	l'utilisation de la technologie blockchain pour générer des bénéfices pour lui-même et son art.	1 heure
<b>Outils de paiement numérique</b>	les plateformes et les fournisseurs les plus pertinents pour gérer les paiements numériques des propres ventes d'œuvres d'art	utiliser des plateformes de paiement, en particulier : des passerelles de paiement en ligne (PayPal, World Pay, After pay, Square), des places de marché tierces (Etsy, EBay, Amazon, Art Station e Saatchi Art), des applications mobiles (apple pay, etc.), des paiements en	d'effectuer des paiements de manière simple, sécurisée et fiable par voie numérique	1 heure



		crypto-monnaie et autres.			
Points ECVET					1





#### 4) Résumé de la contribution de Paint the Bit à une norme européenne pour la spécification des acquis de l'apprentissage

Paint the Bit (PtB) s'intéresse à la formation des groupes d'apprenants dans les secteurs de l'art, des médias et de la création. L'objectif principal de PtB était de répondre aux tendances et aux besoins révélés par les résultats d'une enquête menée auprès de professionnels des secteurs de l'art, des médias et de la création concernant les compétences et les aptitudes qui leur font défaut mais qu'ils devraient avoir dans leur vie professionnelle actuelle, en particulier en ce qui concerne la numérisation.

Dans le cadre de la planification et de la conception de la formation et de l'apprentissage, le partenariat Paint the Bit a organisé une enquête auprès de personnes travaillant dans/pour le secteur de l'art, des médias et de la création afin d'en savoir plus sur les dispositions existantes en matière de formation et d'apprentissage, ainsi que sur les besoins actuels des professionnels du secteur en ce qui concerne les compétences artistiques et créatives et les retombées sur leurs profils professionnels. Les résultats sont résumés dans un document explorant les rôles professionnels émergents dans le secteur culturel et créatif aujourd'hui.

Le projet a développé une vue d'ensemble et des documents suggérés par le cadre européen des certifications pour alimenter la norme européenne : la définition des résultats d'apprentissage comme base pour les contenus de formation PtB développés par la suite, la prise en compte des points ECVET, suivie par le présent document sur la validation et la normalisation pour le PtB.

Les résultats présentés à la fin du projet sous la forme d'une matrice des résultats d'apprentissage, d'un programme de formation, de contenus d'apprentissage, etc. peuvent enrichir les programmes de formation existants et alimenter la norme européenne en la matière.

Plus précisément, les acquis de l'apprentissage dans le cadre du partenariat public-privé sont définis en fonction des descripteurs ECVET utilisés pour ces entités. Sur la base d'experts consultés dans les pays partenaires du PtB et d'activités pilotes parmi les prestataires d'EFP et les apprenants, ils sont également validés sur une plus grande échelle dans le cadre des activités du PtB avant d'être mis à la disposition des parties intéressées en général et du public.

Les acquis d'apprentissage définis sont regroupés en modules de formation/apprentissage auxquels le partenariat PtB a attribué des points ECVET. Cet exercice apporte une nouvelle preuve de l'existence d'une norme européenne pour la spécification des acquis d'apprentissage et montre comment définir, systématiser et structurer une telle approche. Il peut en outre servir d'exemple de référence pour des activités similaires à l'avenir, rendant ainsi les instruments de certification et les approches méthodologiques proposés comme norme européenne plus accessibles à un plus grand nombre d'organisations et de personnels de l'éducation.

En examinant les recommandations d'ECVET pour de telles initiatives, le partenariat PtB se réfère à la qualification européenne (cadre) comme base pour la transférabilité et la transparence au niveau européen. Grâce à l'exercice réalisé dans le cadre de PtB, les parcours d'apprentissage dans les pays européens - tels que les systèmes nationaux de certification individuels - peuvent devenir plus transparents, mais il est également plus intéressant d'avoir un autre exemple concret avec PtB sur la manière de concevoir et d'offrir des programmes d'études communs.

Le système national de certification - et le système européen - sont enrichis par les modules d'apprentissage/de formation proposés. Grâce à l'aspect très transversal de nombreux besoins d'apprentissage détectés au sein de la population cible de PtB, la matrice des résultats d'apprentissage de PtB offre la possibilité d'explorer les modules dans une grande variété de certifications, en alimentant leurs différences respectives.

La tendance à la mobilité professionnelle - comme dans les marchés mondialisés - est particulièrement importante pour les professionnels des secteurs des arts, des médias et de la création. Les qualifications partielles obtenues dans différents pays vont de pair avec cette tendance et devront être davantage prises en compte et ouvertes à l'avenir, avec l'augmentation de la mobilité. Les résultats de PtB sont un élément qui favorise ce processus.

